

## Quand la mauvaise réduction du temps de travail chasse la bonne

Michel Husson, *Alternatives économiques*, 27 mars 2018

Le nombre d'emplois dans l'Union européenne a (enfin) rattrapé, puis dépassé son niveau d'avant la crise : 235,4 millions en 2017 contre 231,2 en 2008. Mais 1,8 % en 9 ans, c'est peu, à comparer avec 7,5 % enregistrés entre 2000 et 2008.

Le tableau est encore plus déprimant si l'on regarde le nombre total d'heures travaillées : il reste un peu inférieur à son sommet d'avant la crise : 385 milliards d'heures en 2017 contre 388 en 2008. Ce « volume de travail » est obtenu en multipliant les effectifs employés par la durée annuelle du travail. C'est donc cette dernière qui explique l'écart entre volume de travail et nombre d'emplois.

### Calcul de coin de table ?

La relation comptable est donc : volume de travail = emploi x durée du travail. Mais dans quel sens fonctionne cette égalité qui est, par définition, toujours vraie ? On peut considérer que le volume d'activité détermine le nombre d'heures de travail nécessaire (le volume de travail) mais que l'ajustement peut-être plus ou moins immédiat ; en cas de récession, il peut se faire par réduction ou par rétention des effectifs. Dans ce dernier cas, cela implique que le temps de travail moyen baisse (et du coup la productivité par tête recule).

Mais rien n'empêche de faire le bilan *ex post* (comme disent les économistes). Si l'on reprend les chiffres cités plus haut pour l'Union européenne, on constate que l'emploi a donc augmenté de 1,8 % entre 2008 et 2017, tandis que le volume de travail reste inférieur de 0,7 %. La différence entre les deux, c'est la baisse de la durée du travail qui a été de 2,5 %. Petit calcul de coin de table : supposons que la durée du travail soit restée constante, alors l'emploi aurait reculé de 0,7 % et serait aujourd'hui inférieur de 1,7 millions.

Ce type de raisonnement est souvent discrédité comme une erreur. Ainsi Jean Tirole, notre prix "Nobel" d'économie, soutient dans son livre [Économie du bien commun](#) que : « les économistes condamnent quasi unanimement le sophisme de l'emploi en quantité fixe, un concept selon lequel le nombre total d'emplois dans une économie est fixe et donc doit être partagé équitablement. » Il va plus loin encore en ajoutant que cette idée « est la même que celle qui sous-tend le discours des partis d'extrême droite quand ils soutiennent que les immigrants "prendraient" le travail des résidents nationaux au motif que cet emploi serait en quantité fixe. » Ce dernier amalgame est repris à gauche par Bernard Friot pour qui le projet de travailler moins pour travailler tous reviendrait à « admettre que le travail est par nature en quantité limitée, et qu'il ne faut pas trop d'étrangers pour le partager. » (*Vaincre Macron*, p.88).

### Un très vieil argument

La dénonciation de cette théorie de la quantité fixe d'emploi ne date pas d'aujourd'hui. L'une des premières critiques figure dans un article de David Schloss publié en 1891. Il la reprendra dans [son livre sur les méthodes de rémunération](#) des salariés où il dénonce une « croyance répandue dans nos classes ouvrières » selon laquelle travailler au maximum de ses possibilités irait à l'encontre « de ses propres intérêts et de sa fidélité à la cause du travail. » A la base de cette croyance, il y a « cette erreur notable sur laquelle nous voulons attirer l'attention sous le nom de "théorie de la quantité de travail" (*theory of the lump of labour*). »

Rien n'a changé dans l'argumentaire : « selon cette théorie, il existe un volume de travail fixé et les travailleurs ont donc intérêt à ne pas prendre une trop grande charge de travail, pour que ce volume soit correctement réparti. On attend de cette pratique une restriction de l'offre de main-d'œuvre disponible et comme on suppose que la demande reste inchangée, il devrait en résulter l'intégration des sans emploi. »

Il y a eu pourtant une période où des économistes aussi peu hétérodoxes que [Lionel Robbins](#) ou [John Hicks](#) s'accordaient avec le principe ainsi énoncé en 1920 par Pigou dans *The Economics of Welfare* : « Le point essentiel, cependant, est que, dans chaque industrie, pour chaque classe de travailleurs, il y a une certaine durée de travail dont le dépassement sera désavantageux pour le revenu national. »

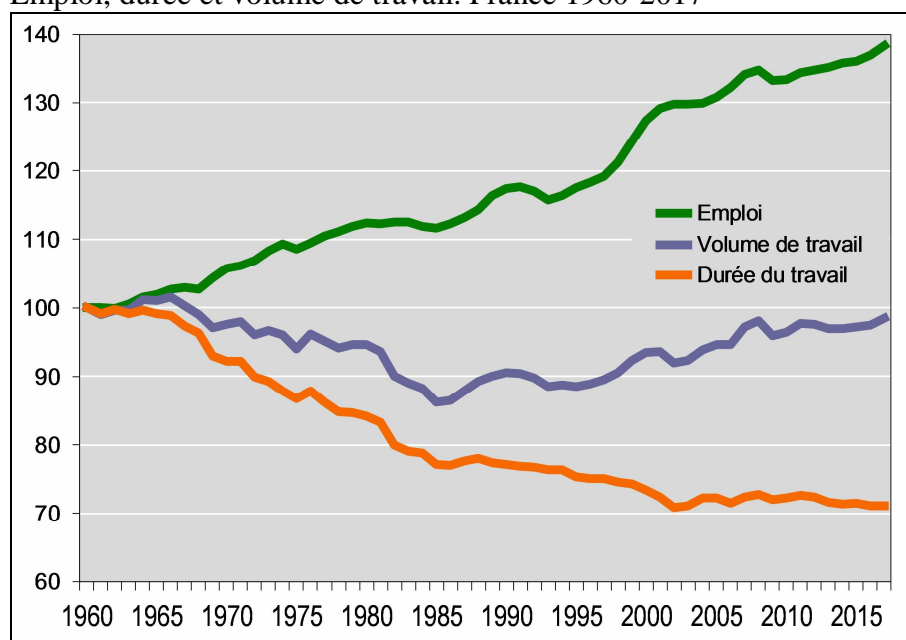
### Une bourde sanctionnée par les faits

On pourrait prolonger ces rappels historiques (voir « [L'impossible partage du travail](#) ») mais il faut souligner l'erreur grossière commise par les contempteurs du partage du travail. Ce n'est pas le nombre d'emplois qui serait « en quantité fixe » mais, à un moment donné, le nombre d'heures de travail. Et si l'on raisonne en dynamique, la durée du travail est, en pratique, une variable d'ajustement entre ces deux grandeurs dont aucune n'est fixe.

Revenons aux chiffres et regardons la France sur longue période : il se trouve que le nombre total d'heures travaillées est en 2017 à peine égal à ce qu'il était en 1960 : 41,9 milliards en 2017 contre 42,6 en 1960. Certes, le volume de travail a varié au cours du temps, baissant jusqu'au milieu des années 1980, et remontant ensuite. Sur cette même période, le nombre d'emplois est passé quant à lui de 20,2 millions à 27,9 millions (+ 38 %). Quant à la durée du travail, elle a baissé de 29 %. Les faits stylisés sont donc les suivants : le volume de travail varie peu, et seul le partage du travail a permis de créer des emplois sur longue période (graphique 1).

Graphique 1

Emploi, durée et volume de travail. France 1960-2017



Base 100 en 1960. Source : [base de donnée Ameco](#) de la Commission européenne

Les chiffres donnés plus haut portaient sur l'ensemble de l'Union européenne mais cette moyenne recouvre des trajectoires diversifiées au cours des dix dernières années, soit depuis le début de la crise. On peut distinguer un premier groupe de pays où la durée du travail n'a pas baissé : Suède, République tchèque, Royaume-Uni, Pays-Bas, et Espagne. Les trois premiers de ces pays ont connu une croissance supérieure à la moyenne de l'Union européenne, ce qui peut expliquer l'absence de recours à ce dispositif. Dans tous les autres pays, la durée du travail a baissé plus ou moins nettement : la baisse a été faible en Norvège au Portugal ou en France, mais plus marquée dans d'autres pays comme l'Autriche, l'Irlande ou l'Italie.

### **La baisse du chômage... au prix du temps partiel**

Mais là encore, il s'agit de moyenne car la réduction observée de la durée du travail peut recouvrir des modalités différentes. Elle peut être uniforme (c'est la « bonne » réduction du temps de travail) ou au contraire résulter de l'augmentation des emplois à temps réduit, et c'est la « mauvaise » réduction du temps de travail. Une méthode simple permet de faire le tri : il suffit d'observer l'évolution du taux de travail à temps partiel et de la croiser avec celle de la durée du travail moyenne.

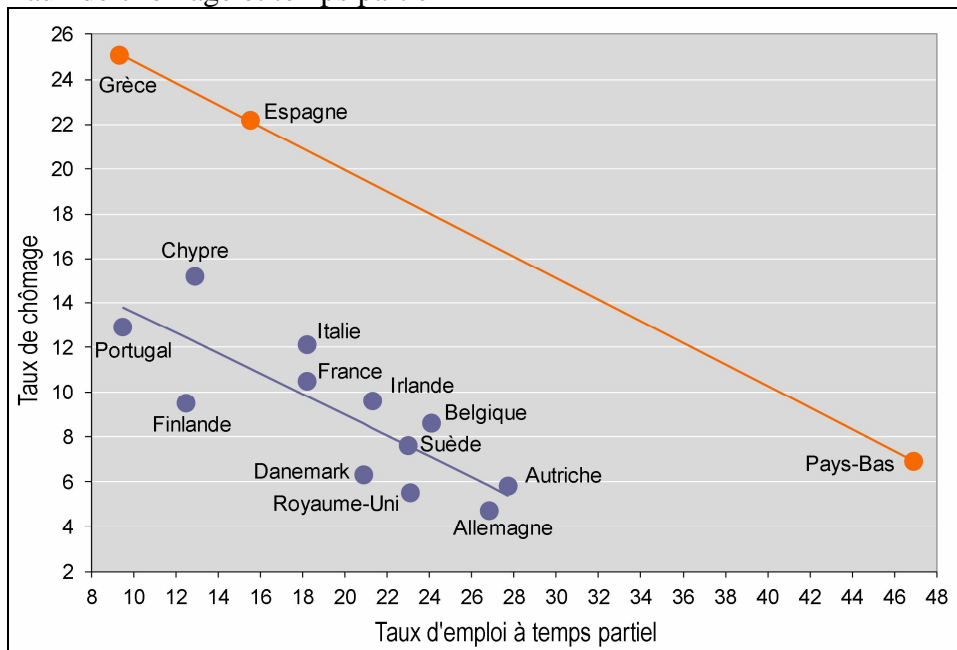
On peut alors mettre à part trois pays où la baisse de la durée du travail est associée à un recul du taux d'emploi à temps partiel : ce sont la Pologne et la Norvège, qui bénéficient d'une forte progression de l'emploi, auquel il faut ajouter la Roumanie où de très forts gains de productivité ont au contraire provoqué une forte baisse de l'emploi de 12 %.

Chaque pays a donc ses spécificités mais on peut observer [une corrélation frappante](#) dans les 16 pays restants entre la baisse du temps de travail et l'augmentation du temps partiel. Ils s'agit donc d'une « mauvaise » réduction du temps de travail, qui passe principalement par l'augmentation du temps partiel. Et elle est d'autant plus « mauvaise » qu'elle concerne principalement les femmes.

### **L'imposture du plein-emploi**

Ce bilan confirme que la durée du travail des emplois à temps partiel, intermittents, discontinus, etc. liés à la flexibilisation des marchés du travail est un facteur qu'il faut prendre en compte quand on examine les performances d'emploi. Or, il y a, pour reprendre une formule empruntée à [Olivier Passet](#), une véritable « imposture du plein emploi des autres pays » : en effet, un emploi précaire à durée réduite compte autant qu'un emploi à plein temps et à durée indéterminée dans le dénombrement des emplois, ce qui réduit d'autant le taux de chômage. Le biais ainsi introduit est systématique : on peut le vérifier en rapportant le taux de chômage de chaque pays à leur recours à l'emploi à temps partiel. La corrélation est très nette : les pays qui ont un taux de chômage inférieur sont ceux où la part du travail à temps partiel est la plus élevée (graphique 2). Les Pays-Bas, où près de la moitié des emplois sont à temps partiel, ainsi que la Grèce ou l'Espagne aux taux de chômage très élevés sortent de l'épure mais ne remettent pas en cause cette configuration.

Graphique 2  
Taux de chômage et temps partiel



Données pour 2015 en %. Source : [base de donnée Ameco](#) de la Commission européenne

De ce rapide survol, on peut tirer un premier enseignement : une politique de réduction du temps de travail ne postule pas que le nombre d'emplois est fixe. S'il y a une erreur, c'est celles que commettent ceux qui confondent nombre d'emplois et nombre d'heures de travail.

Les ajustements de l'emploi à la crise sont une forme d'hommage du vice à la vertu : la durée du travail a, dans la majorité des pays européens, contribué à amortir l'impact de la crise sur l'emploi. Mais elle l'a fait selon des modalités inégalitaires, et c'est une raison supplémentaire de [remettre la réduction du temps de travail au coeur du débat public](#).